



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi trois avril à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 27	Présents : 24	Votants : 26
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Présent.es :

Pascal ROSELIER *Maire*, Marie-Christine TALMONT, Didier LE GAILLARD, Franck LORIC, Aurélia MINNEBOIS, Philippe JEGADO *les adjoints*, Jean-Pierre RIQUELME, Nathalie PICAUD, Mikaël MARZIN, Marie-Paule LE CLAINCHE, Véronique LAMOUR, David L'HINGUERAT, Anne-Marie CADIO, Ghislain CANTE, Karine LE NET, Morgane LE TOHIC, Sandrine LE GAL, Tristan CAMPS, Virginie LE CORNEC, Yoann LE FICHER, Patrice LE BLAY, Sylvain GAUTIER, Simon LE METAYER, Valentine MARTIN,

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Marie-Pierre PICAUT à Marie-Christine TALMONT
Stéphanie LE TOQUIN à Didier LE GAILLARD

Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :

Yoann HEMON

Secrétaire de séance : Yoann LE FICHER

Date de convocation du Conseil municipal : 27 mars 2026

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Désignation de l'Élu référent Syndicat Morbihan
Délibération n°2026_24
Nom.Actes (5.3)

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 056-215601402-20260403-DEL_2026_24-DE

Energies

Berser
Levrault

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du Syndicat de Morbihan Energies ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de désigner deux élus référents titulaires chargés d'assurer le lien entre la commune et Morbihan Energies ;

CONSIDÉRANT que l'article L.2121-21 du CGCT prévoit que les nominations peuvent avoir lieu sans recours au scrutin secret, sauf disposition contraire ;

Ceci étant exposé,

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

La désignation d'**Élus référents auprès du Syndicat Morbihan Énergies** permet d'assurer le suivi des dossiers, de relayer les informations auprès de la commune et de représenter la collectivité dans les échanges avec le syndicat.

Ces élus référents auront notamment pour missions :

- de suivre les projets, études et investissements menés par Morbihan Énergies ;
- d'assurer la coordination entre la commune et le syndicat ;
- de relayer les informations et décisions importantes auprès du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **DE DÉSIGNER**, sans recours au scrutin secret, Franck LORIC et Philippe JEGADO en qualité d'Élus référents titulaires auprès de Morbihan Énergies ;
- **DE PRÉCISER** que ces désignations prennent effet immédiatement.

La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée,

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 3 avril 2026*

*Yoann LE FICHER,
Le secrétaire de séance,*



*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

